

24 AVR. 2020

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons souvent eu l'occasion d'échanger sur la particularité de l'Alsace, de son histoire, de sa langue et de sa culture régionale. Ainsi, depuis 1994, toutes les conventions de partenariats successives en faveur de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace ont porté des efforts particuliers sur l'apprentissage de la langue régionale dans sa forme allemande standard et dialectale alsacienne.

Persuadés que le travail n'était pas achevé et convaincus que notre responsabilité était de poursuivre les investissements dans ce domaine, nous avons cosigné le 5 décembre 2018, aux côtés de Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, de Madame la Rectrice de l'Académie de STRASBOURG et du Président de la Région Grand Est, un nouveau plan d'actions pour la période 2018-2022.

Ce dernier précise que la politique plurilingue doit permettre à chaque habitant du territoire alsacien d'avoir conscience de son appartenance historique, géographique et culturelle à l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur, d'avoir accès à une offre scolaire permettant de viser un bilinguisme, puis un plurilinguisme opératoire.

En conséquence nous sommes très préoccupés par l'**arrêté du 3 avril 2020 relatif à une certification en anglais** pour les étudiantes et les étudiants inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie. Cette certification concerne uniquement la langue anglaise et elle exclue *de facto* toutes les autres langues étrangères dont l'allemand.

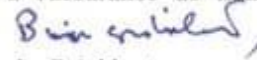
Vous le savez, nos deux Départements sont en train de travailler à la création de la future Collectivité Européenne d'Alsace dont les compétences ont été définies par la loi du 2 août 2019. Le bilinguisme et les relations transfrontalières y tiennent une place de premier plan. Vous avez pu constater que cette proximité avec la Suisse et avec l'Allemagne a été efficace face à la lutte contre le Covid-19 et que de nombreuses vies ont pu être sauvées grâce à ces coopérations. L'emploi de la langue allemande a été déterminant pour les échanges durant cette période, tout comme quotidiennement pour les milliers de travailleurs frontaliers vivants en Alsace.

Il est très important pour le devenir de l'espace rhénan que l'allemand puisse être valorisé au moins aussi fortement que la langue anglaise. Ainsi nous vous proposons de modifier cette certification en l'ouvrant aux langues vivantes en général. Cela entrerait dans le cadre des objectifs plurilingues de notre politique linguistique régionale et permettrait aux étudiantes et aux étudiants de choisir la langue qui correspondra le mieux à leurs parcours.

Pour toutes ces raisons nous en appelons à votre bienveillance afin que l'Université de STRASBOURG et l'Université de Haute-Alsace de MULHOUSE, puissent en concertation avec la Rectrice de l'Académie de STRASBOURG, Madame Elisabeth LAPORTE, proposer à leurs étudiants la possibilité d'une certification ouverte à la langue allemande.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération.


Le Président


La Présidente


Frédéric BIERRY


Brigitte KLINKERT

Hôtel du Département du Bas-Rhin
Place du Quartier Blanc
F-67964 STRASBOURG cedex 9
Tél. 03 88 76 67 67
ba1-cabinet-du-president@bas-rhin.fr

Hôtel du Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
BP 20351 – 68006 COLMAR Cedex
Tél. 03 89 30 68 68
cabinet.presidente@haut-rhin.fr